

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B047-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B047

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

05_6_06

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Commerce et artisanat

Objet : Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix.
Il est proposé d'examiner 8 demandes de subvention pour un montant global de 24 299 euros.



Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans la fiche « associations » annexée au rapport, accompagnée du budget prévisionnel 2015 correspondant.

■ Pour les subventions au titre d'une manifestation :

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
00118	7e Fête Médiévale 11 et 12 avril 2015	DYNAMIC VILLAGE	Fédérer les commerçants et artisans autour de l'événement, afin de promouvoir et dynamiser l'activité commerciale et touristique du vieux village de Vitrolles.	6 500 €	29 000 €	9 000 €	8 000 €	Non

00198	Journal des Professionnels	SIMIANE COMMERCE	Renforcer l'attraction et défendre les intérêts des professionnels de la commune, en valorisant leurs activités, services et produits.	3 065 €	5 600 €	2 759 €	2 759 €	Non
00199	Communication et image	SIMIANE COMMERCE	Renforcer l'attraction et défendre les intérêts des professionnels de la commune, en valorisant leurs activités, services et produits.		1 500 €	740 €	740 €	Non
00200	Animations de Noël	SIMIANE COMMERCE	Renforcer l'attraction et défendre les intérêts des professionnels de la commune, en valorisant leurs activités, services et produits.		2 000 €	800 €	800 €	Non
00197	TOTAL DES ACTIONS	SIMIANE COMMERCE		3 065 €	9 100 €	4 299 €	4 299 €	
00221	Fête de Printemps	VITRINES DE PERTUIS	Resserrer les liens, soutenir, représenter et défendre les intérêts des professionnels de la commune, en valorisant leurs activités, services et produits, à travers l'organisation de manifestations commerciales et artisanales., en faisant vivre le bassin de Pertuis.	26 000 €	15 616 €	6 246 €	0 €	Non

00236	Fête de l'été	VITRINES DE PERTUIS	Resserrer les liens, soutenir, représenter et défendre les intérêts des professionnels de la commune, en valorisant leurs activités, services et produits, à travers l'organisation de manifestations commerciales et artisanales., en faisant vivre le bassin de Pertuis.		10 076 €	4 030 €	3 481 €	Non
00237	Fête de l'automne et pomme de terre de Pertuis	VITRINES DE PERTUIS	Resserrer les liens, soutenir, représenter et défendre les intérêts des professionnels de la commune, en valorisant leurs activités, services et produits, à travers l'organisation de manifestations commerciales et artisanales., en faisant vivre le bassin de Pertuis.		8 256 €	3 302 €	2 853 €	Non

00238	Fête de Noël	VITRINES DE PERTUIS	Resserrer les liens, soutenir, représenter et défendre les intérêts des professionnels de la commune, en valorisant leurs activités, services et produits, à travers l'organisation de manifestations commerciales et artisanales., en faisant vivre le bassin de Pertuis.		16 396 €	6 558 €	5 666 €	Non
00239	TOTAL DES ACTIONS	VITRINES DE PERTUIS		26 000 €	50 344 €	20 136 €	12 000 €	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions aux associations, aux personnes morales (privées & publiques) et personnes physiques, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 14 janvier 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2015 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° 2015-00118	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113879	14 janvier 2015	29 janvier 2015	Non
DYNAMIC VILLAGE			
PRÉSIDENT	Monsieur Jacques SOLARI		
SIÈGE	9, avenue Camille Pelletan 13 127 VITROLLES		
OBJET STATUTAIRE	Dynamic' village est une association regroupant les commerces et artisans du vieux village de Vitrolles. Elle a pour objet de fédérer les commerçants et artisans autour de sa structure afin de promouvoir et dynamiser l'activité commerciale et touristique du vieux village en partenariat avec les associations, les collectivités locales, territoriales et organismes consulaires pour l'essentiel en pérennisant les actions d'animation et de communication/		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Organisation de la 7^{ème} édition de la Fête Médiévale sur deux jours les samedi et dimanche 11 et 12 avril 2015. À la demande de la mairie, cette fête se veut encore plus importante que les précédentes.</p> <p>Faire revivre le passé de Vitrolles dans le Moyen-Age culturel, commercial, historique avec un plateau d'animations diversifié non stop et nocturne avec spectacle de feu, et retraite aux flambeaux pour tous.</p> <p>Village médiéval avec 45 (contre 35 en 2014) échoppes d'artisans tous costumés comme les commerçants du village. Décorations, oriflammes. 150 costumes à disposition dont 50 pour enfants prêtés par l'association.</p> <p>5 vieux métiers en atelier pédagogique. Chevalerie, animations avec animaux dressés, défilés, musiciens, théâtre de rue, ventriloque marionnette, acrobates, jonglerie,...</p> <p>Danse de cour royale avec le Roy René et la Reine Jeanne.</p>		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	La commune de Vitrolles a sollicité un FISAC, qui devrait démarrer en 2015		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2015, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 36 500 € : CR = 2 000€, CG 13 = 3 000 €, Commune de Vitrolles = 7 00 €, CCIMP = 500€		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	29 000 €	MONTANT DEMANDÉ	9 000 €
MONTANT PROPOSÉ	8 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2015	27,50 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2014	6 500 €	TAUX DE COUVERTURE 2014	23,20 %
OBSERVATIONS	<p>Bilan 2014 : L'association a transmis son bilan.</p> <p>Elle avait reçu une subvention de 6 500 € pour un montant prévisionnel de dépenses de 28 000 € pour l'organisation de la 6^{ème} Fête Médiévale Elle a réalisé 27 140.06 € de dépenses.</p> <p>Tous les critères d'attribution sont respectés</p> <p>La commune compte plus de 36 000 habitants.</p>		
CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du			

nombre d'habitants de la commune.)	
Les associations doivent avoir un caractère commercial et /ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de ré-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : <ul style="list-style-type: none"> o 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants o 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants o 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants o 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants. 	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Samedi 11 et dimanche 12 Avril 2015
Lieu(x) de réalisation	Maevy-village de Vitacollas (13127)
Contenus et objectifs de l'action	Fête Médiévale consécutive - Revue de la Foire Moyen Age de Vitacollas
Public(s) ciblé(s)	Tout public/adultes/enfants/Local et REGIONAL
Nombre de participants / exposants	45 Echappes / 100 intervenants spectacle médiéval
Nombre de spectateurs / visiteurs	2000 visiteurs pour 2015 / PROGRESSION CONSTANTE
Durée de l'action	2 Jours en WEEK-END / cloture le Samedi
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	BANQUET oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 15..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats et autres fournitures Atelier de Spectacle	650	TRÉSorerie ASSO-	3200
Prestations de services Repas Bouquet + Bénévoles et Prestataires	4100	Vente	1500
Matières et fournitures	600	Autres produits	1300
Services extérieurs couvoires / Tel.	250	Cotisations	500
Locations Hébergements - SANISOTTES	2650	Subventions demandées :	
CUSTOMES - MATERIEL - SONOS		Etat (à détailler)	
Entretien PROTOCOLE DOCUMENTATION	200 50	Région (s) PACA	2000
Assurances	150	Département (s) CG13 manifestation	3000
Autres Services extérieurs Services Bancaires	50	Commune (s) Vitrolles	7000
Honoraires Troupes - Prestataires intermittents du spectacle	17000	Communauté du Pays d'Aix CPA	9000
Publicité	1500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	600	CCINP - Chambre de Commerce	1000 500
Charges de personnel Société de Surveillance	1200	Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	29000	TOTAL PRODUITS :	29000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 9000€ représente 31% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Vitacollas le 29/10/2014 Cachtet de l'Association :

DYNAMI'C VILLAGE
 Siège : 9 Avenue Camille Pelletan
 13127 VITROLLES
 Tél. 04.42.89.57.38
 Siret : 616 186 614 00013

DOSSIER N° 2015-00197	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113879	14 janvier 2015	29 janvier 2015	Non
SIMIANE - COMMERCE			
PRÉSIDENT	Monsieur Emmanuel GIORDANENGO		
SIÈGE	2, rue Michel Vassent 13 109 SIMIANE - COLLONGUE		
OBJET STATUTAIRE	<p>Simiane – Commerce est une associant regroupant les commerces et artisanats de la commune de Simiane – Collongue. Elle a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attraction des professionnels de la commune , - valoriser leurs activités, services et produits, - créer une identité visuelle commune à tous les professionnels, - assurer leur représentation et défendre leur intérêt auprès des autorités et organismes locaux et régionaux. 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande concerne 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Le journal des Pros » : 3 000 exemplaires - « Communication et images » : tout au long de l'année 2015 - « Animations de Noël » : début décembre 		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	La commune de Simiane – Collongue ne bénéficie pas de dispositif FISAC.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2015, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 9 639 € : Commune = 900 €, CCIMP = 600€		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	9 100 €	MONTANT DEMANDÉ	4 299 €
MONTANT PROPOSÉ	4 299 €	TAUX DE COUVERTURE 2015	44,40 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2014	3 065 €	TAUX DE COUVERTURE 2014	42,57 %
OBSERVATIONS	<p>Bilan 2014 : L'association n' a pas transmis son bilan (clôture à fin décembre)</p> <p>Tous les critères d'attribution sont respectés La commune compte plus de 9 000 habitants.</p>		
<p>CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)</p> <p>(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)</p>			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et /ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui

Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de ré-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : <ul style="list-style-type: none"> o 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants o 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants o 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants o 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants. 	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Nov 2015 → Décembre 2015
Lieu(x) de réalisation	Simiane
Contenus et objectifs de l'action	Journal des professionnels
Public(s) ciblé(s)	Fond Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000 exemplaires
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les créations d'années

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	5600	Autres produits	Fonds de 1000
Matières et fournitures		Cotisations	500
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	CC.I.N.P. 320
Autres Services extérieurs		Commune (s)	Simiane 621
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	2759
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	5600	TOTAL PRODUITS :	5600

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 2759 € représente 49,26 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Simiane le 17/11/2014
 Cachet de l'Association :

ASSOCIATION SIMIANE COMMERCE
 2 Rue Michel Vassent
 13109 SIMIANE COLLONGUE
 Immatriculation N° W131004401
 N° Siret 537 872 517 00017

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/2015 - 12/2015
Lieu(x) de réalisation	Simiane
Contenus et objectifs de l'action	Communication et image des professionnels
Public(s) ciblé(s)	grand public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES - RECETTES Ne pas oublier les contributions d'Europe

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	1000	Autres produits	651
Matières et fournitures	500	Cotisations	50
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Region (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	59
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	740
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	1500	TOTAL PRODUITS :	1500
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 740...€ représente ...69,3... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demande / Total des produits) x 100

Fait à Simiane le 17/11/2014
 Cachet de l'Association :

ASSOCIATION SIMIANE-COMMERCE
 2, Rue Michel Vassent
 09 SIMIANE COLLONGUE
 registration N° W131004401
 telf 537 572 517 00017

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Début Décembre	
Lieu(x) de réalisation	Louis îles Heros - Semisore	
Contenus et objectifs de l'action	Animations de Noël	
Public(s) ciblé(s)	Grand Public	
Nombre de participants / exposants		
Nombre de spectateurs / visiteurs	x 500	
Durée de l'action	4 H	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)	
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)	

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les restes d'exercice

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	190	Vente	
Prestations de services	1300	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	700
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	200	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	CL.I.N.P. 280
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	Semisore 220
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	800
Publicité	310	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	2000	TOTAL PRODUITS :	2000
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ..800...€ représente40..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits)

Fait à... Semisore... Cachet de l'Association :
 Le 11/11/2014

ASSOCIATION SIMIANE-COMMERCE
 2, Rue Michel Vassent
 13109 SIMIANE COLLONGUE
 Enregistrement N° W131004401
 N° Siret 537 872 517 00017

DOSSIER N°2015_00239	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 000058	14 janvier 2015	29 janvier 2015	Non
LES VITRINES DE PERTUIS			
PRÉSIDENT	Monsieur Eugène HERMITTE		
SIÈGE	62, place Jean Jaurès 84 120 PERTUIS		
OBJET STATUTAIRE	<p>Les Vitrines de Pertuis est une association regroupant les commerces et artisanats de la commune de Pertuis. Elle a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le resserrement des liens et rapports conviviaux entre tous ses membres, en soutenant et informant ses adhérents sur toute question d'ordre économique, juridique... liée à leur activité. - l'organisation et la participation à des manifestations commerciales et culturelles, dans le but d'animer et de faire vivre le bassin socio – économique de Pertuis. 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>.La demande concerne 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -«Fête du printemps » (21 jours au total) : participation de 54 adhérents pour la mise en valeurs des commerçants et des produits locaux. Nombre de visiteurs attendus : 3 000 personnes. - « Fête de l'été » : (21 jours au total) participation de 60 adhérents. Nombre de visiteurs attendus : 4 000 personnes. - « Fête de l'automne avec la pomme de terre de Pertuis » (13 jours au total) : participation de 60 adhérents et de 30 exposants. Nombre de visiteurs attendus : 6 000 personnes. -« Fête de Noël » (22 jours au total) : participation de 60 adhérents. Marché artisanal et gourmand. Nombre de visiteurs attendus : 7 000 personnes. 		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	La commune de Pertuis bénéficie d'un dispositif FISAC		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2015, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 89 020 € : CR= 2 000 €, Commune = 7 000€,		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	50 344 €	MONTANT DEMANDÉ	20 136 €
MONTANT PROPOSÉ	20 136 €	TAUX DE COUVERTURE 2015	39,90 %
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	26 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2014	32,30 %
OBSERVATIONS	<p><u>Bilan 2014</u> : L'association n'a pas transmis son bilan (clôture fin décembre).</p> <p><u>Tous les critères d'attribution sont respectés ?</u> La commune compte moins de 50 000 habitants.</p>		
<p>CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)</p> <p>(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)</p>			

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : <ul style="list-style-type: none"> o 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants o 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants o 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants o 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants. 	Non

Budget de l'action ou de la manifestation 2015

Nom Association :

VITRINES DE PERTUIS 1/4

Lieu(x) de réalisation	CENTRE VILLE DE PERTUIS
Contenus et objectifs de l'action	FETE DU PRINTEMPS
Public(s) ciblé(s)	TOUT PUBLIC
Nombre de participants / exposants	54 ADHERENTS
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000
Durée de l'action	21 JOURS CUMULES AU TOTAL
Entrées payantes	non * (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	non * (montant de l'inscription :..... €)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	7 000,00 €	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	1 600,00 €
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	3 000,00 €	Etat (à détailler)	
		
Entretien		Région (s)	500,00 €
		
Assurances		Département (s)	
		
Autres Services extérieurs		Commune (s)	3 000,00 €
		
Honoraires	900,00 €	Communauté du Pays d'Aix	6 246,00 €
		
Publicité	360,00 €	Organismes sociaux (à détailler)	
		
Déplacements, missions		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	4 356,00 €	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	4 270,00 €
		sponsors	
Autres frais généraux		
TOTAL CHARGES	15 616,00 €	TOTAL PRODUITS	15 616,00 €

Budget de l'action ou de la manifestation 2015

Nom Association :

VITRINES DE PERTUIS 2/4

Lieu(x) de réalisation	CENTRE VILLE DE PERTUIS
Contenus et objectifs de l'action	FETE DE L'ÉTÉ
Public(s) ciblé(s)	TOUT PUBLIC
Nombre de participants / exposants	60 ADHERENTS
Nombre de spectateurs / visiteurs	4000
Durée de l'action	21 JOURS CUMULES AU TOTAL
Entrées payantes	non * (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	non * (montant de l'inscription :..... €)

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Charges spécifiques à l'action			Ressources propres		
Achats		4 000,00 €	Vente		
Prestations de services			Autres produits		
Matières et fournitures			Cotisations		1 546,00 €
Services extérieurs			Subventions demandées :		
Locations		1 000,00 €	Etat (à détailler)		
				
Entretien			Région (s)		500,00 €
				
Assurances			Département (s)		
				
Autres Services extérieurs			Commune (s)		1 000,00 €
				
Honoraires		300,00 €	Communauté du Pays d'Aix		4 030,00 €
				
Publicité		420,00 €	Organismes sociaux (à détailler)		
				
Déplacements, missions				
Charges de personnel			Fonds Européens		
Salaires bruts		4 356,00 €	Emplois Aidés (ex CNASEA)		
Autres charges de personnel			Autres recettes attendues (à détailler)		
			sponsors		3 000,00 €
Autres frais généraux				
TOTAL CHARGES		10 076,00 €	TOTAL PRODUITS		10 076,00 €

Budget de l'action ou de la manifestation 2015

Nom Association :

VITRINES DE PERTUIS 3/4

Lieu(x) de réalisation	CENTRE VILLE DE PERTUIS
Contenus et objectifs de l'action	FETE DE L AUTOMNE AVEC FETE DE LA POMME DE TERRE
Public(s) ciblé(s)	TOUT PUBLIC + ECOLES
Nombre de participants / exposants	60 ADHERENTS + 30 EXPOSANTS
Nombre de spectateurs / visiteurs	6000
Durée de l'action	13 JOURS CUMULES AU TOTAL
Entrées payantes	non * (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	non * (montant de l'inscription :..... €)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1 500,00 €	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	100,00 €	Cotisations	1 354,00 €
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	1 000,00 €	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	500,00 €
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	2 000,00 €
Honoraires	880,00 €	Communauté du Pays d'Aix	3 302,00 €
Publicité	420,00 €	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	4 356,00 €	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	1 100,00 €
Autres frais généraux		sponsors	
TOTAL CHARGES	8 256,00 €	TOTAL PRODUITS	8 256,00 €

Budget de l'action ou de la manifestation 2015

Nom Association :

VITRINES DE PERTUIS 6/4

Lieu(x) de réalisation	CENTRE VILLE DE PERTUIS
Contenus et objectifs de l'action	FETE DE NOEL
Public(s) ciblé(s)	TOUT PUBLIC
Nombre de participants / exposants	60 ADHERENTS
Nombre de spectateurs / visiteurs	7000
Durée de l'action	22 JOURS CUMULES AU TOTAL
Entrées payantes	non * (montant de l'entrée :..... €)
Inscriptions payantes	non * (montant de l'inscription :..... €)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	6 500,00 €	Vente	280,00 €
Prestations de services	2 280,00 €	Autres produits	
Matières et fournitures	240,00 €	Cotisations	2 058,00 €
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	2 000,00 €	Etat (à détailler)	
		
Entretien		Région (s)	500,00 €
		
Assurances		Département (s)	
		
Autres Services extérieurs		Commune (s)	2 000,00 €
		
Honoraires	720,00 €	Communauté du Pays d'Aix	6 558,00 €
		
Publicité	300,00 €	Organismes sociaux (à détailler)	
		
Déplacements, missions		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	4 356,00 €	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	5 000,00 €
Autres frais généraux		sponsors	
		
TOTAL CHARGES :	16 396,00 €	TOTAL PRODUITS :	16 396,00 €

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015